



Possible pour employé de rompre contrat d'apprentissage avt terme

Par **emmanuelle87**, le **03/08/2011** à **12:08**

Bonjour,

j'aimerais avoir s'il était possible pour un employé de rompre un contrat d'apprentissage avant le terme de celui-ci ?

il me semble qu'il est possible de le faire si celui-ci a obtenu son diplôme ou par accord express entre employeur et employé. Mais est-ce que l'employeur peut refuser cette rupture et demander des frais à l'employé ? En sachant que l'employé a trouvé un autre employeur ? merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **03/08/2011** à **14:45**

Bonjour,

Le principe d'un accord implique que l'employeur peut refuser...

Le salarié peut rompre le contrat d'apprentissage en cas d'obtention du diplôme mais à condition d'en avoir avisé l'employeur deux mois avant...